

FICHE PAYS

NIGER

CONTEXTE GENERAL



Monnaie : Francs CFA (656 FCFA = 1 €)

Population : 17,8 millions

Part de la population rurale : 80%
(INS-Niger 2014)

IDH : 0.353; 187ème/187 (PNUD, 2017)

Contexte politique :

République démocratique

Dernières élections présidentielles : mars 2016 (mandat 5 ans)

Dernières élections locales : janvier 2011 (mandat 5 ans - élections reportées)

Organisation territoriale :

Régions, Départements, Communes, Arrondissements Communaux.

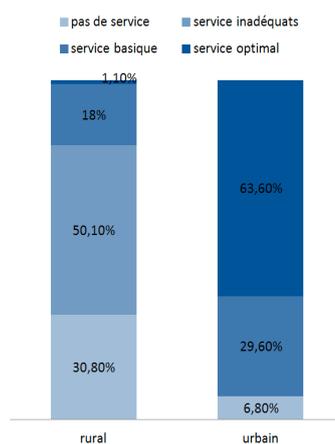
La décentralisation est effective depuis 2004 (1ères élections locales). Le code général des collectivités territoriales a été réformé en 2010 (Ordonnance n°2010-54 du 17 septembre 2010). L'eau et l'assainissement sont des compétences transférées aux communes (Décret n°2016-76 du 26 janvier 2016).

LES ENJEUX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Principales problématiques

- Le sous-secteur souffre d'une multitude d'intervenants avec des difficultés de coordination des actions ;
- Un potentiel hydraulique considérable mais difficilement mobilisable (profondeur des nappes) et inégalement réparti sur le territoire ;
- Les taux d'accès à l'assainissement sont faibles, surtout en milieu rural et la gestion des boues de vidange (latrines familiales, latrines publiques) n'est en général pas contrôlée ni organisée.

Taux d'accès aux services d'eau potable



Taux d'accès aux services d'assainissement



Source : Rapport Annuel d'Activités du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, 2016

LE CADRE INSTITUTIONNEL

Cadre Juridique

• **Eau potable :** Le [Code de l'eau Niger](#) adopté en 2010, détermine les modalités de gestion des ressources en eau et précise les conditions relatives à l'organisation de l'approvisionnement en eau des populations.

• **Assainissement :** Le Code d'hygiène publique (loi n°93-13) et la [loi n°98-56 relative à la Gestion de l'environnement](#) réglementent l'assainissement (eaux usées et excréta) et l'hygiène (dans les habitations, la voie publique, etc.).

Les principaux outils de programmation

• [Programme Sectoriel Eau Hygiène et Assainissement \(2016-2030\)](#) adopté par le gouvernement en mai 2017, le PROSEHA fixe les objectifs eau/assainissement sur les quinze prochaines années. Il s'inscrit en cohérence avec les Objectifs du Développement Durable (ODD) et se réfère aux stratégies et programmes sous-sectoriels :

- Politique et stratégie pour l'eau et l'assainissement (2001)
- [Stratégie de promotion de l'hygiène et de l'assainissement de base](#) (SOPHAB, 2012)
- [Stratégie Nationale de l'Hydraulique Pastorale](#) (SNHP, 2014)
- [Plan d'Actions National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau](#) (PANGIRE)

DOCUMENTS ET RESSOURCES

Guide des services d'alimentation en eau potable dans le domaine de l'hydraulique rurale (2010)

Manuel de maîtrise d'ouvrage communale du service public de l'eau (2010)

Livre Bleu Niger (Secrétariat International de l'Eau, 2009)

Agir pour l'eau au Niger (pS-Eau, 2012)

CONTACTS

Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement : contact@hydraulique.ne

Coalition Wash : Aï Abarchi Ladoua, aa-barchi@snvworld.org

Chargée de coopération décentralisée et société civile au SCAC de Niamey : Léa Da Lage, lea.da-lage@diplomatie.gouv.fr

CUF groupe pays Niger : Stéphane Valli, s.valli@ccfg.fr

pS-Eau : Béatrice Tourlonnias, tourlonnias@pseau.org

Les principaux acteurs institutionnels

Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA) et Directions Régionales : conception, planification, réglementation, coordination, mise en œuvre et évaluation de la politique de l'eau et de l'assainissement, et appui-conseil aux communes.

Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement : concertation sectorielle (peu opérationnelle)

Les communes : maîtres d'ouvrages des services publics de l'eau et d'assainissement

La société civile et le secteur privé (ONG, bureau d'étude, opérateurs) : études, réalisation des travaux, gestion et suivi du service d'eau.

Les principaux modes de gestion du service de l'eau et de l'assainissement

Milieu urbain : la SPEN, Société d'Etat, délègue l'exploitation et le financement partiel du service à la SEEN, société de droit privé (contrat d'affermage).

Milieu rural : la commune, maître d'ouvrage, délègue le service à des petits opérateurs privés ou à des comités de gestion des points d'eau selon le type d'ouvrages. Pour accompagner les communes, il est prévu de mettre en place des Structures d'Appui Conseil (SAC/SPE), qui assurent le suivi du fonctionnement du service et l'appui-conseil aux exploitants du service. Il est prévu de développer la construction d'AEP multi-villages.

Les Plans Locaux d'Eau et d'Assainissement (PLEA) constituent le socle de la programmation locale et de la planification des investissements.

QUELQUES PROJETS EN COURS

AFD : Programme d'hydraulique villageoise dans la région de Tillabéry; projet pour faciliter l'accès à l'eau et à l'assainissement à Niamey.

DANIDA : Programme d'appui au secteur Eau, Hygiène et Assainissement (PASEHA III) dans les régions de Zinder, Diffa, Agadez et Tahoua.

Coopération Suisse : Programme d'hydraulique rurale - appui au secteur eau et assainissement (PHRASEA II) dans les régions de Maradi et Dosso.

Banque Mondiale – Association Internationale de Développement (IDA) : Projet Eau et Assainissement en milieu urbain (PEAMU) à Niamey, Agadez, Dosso, Tillabéry, Agadez, Diffa, Zinder et quelques centres secondaires.

Union Européenne : Programme de mini-adductions d'eau potable par systèmes photovoltaïques (PMAEPS-III) sur les régions de Maradi, Zinder et Tahoua.

BAD : Sous programme d'approvisionnement eau potable et assainissement milieu rural dans les régions de Tillabéry et Dosso.

Projets de la coopération décentralisée et non gouvernementale au Niger : www.pseau.org/actions

POUR EN SAVOIR PLUS...

Page Niger du pS-Eau : www.pseau.org/fr/niger

